

Conditions générales des cours publics de l'Académie de Meuron

(édition janvier 2023)

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de l'Académie de Meuron.

Entrée en vigueur : janvier 2023)

Païement des écolages

A l'issue de votre inscription au cours, une confirmation de participation accompagnée d'un bulletin de versement vous sera envoyée. Le délai de paiement indiqué est impératif. Votre inscription vous oblige à payer l'écolage avant le début des cours.

Organisation des cours

Pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit d'ajourner des cours ou de réduire la durée d'un cours moyennant un remboursement proportionnel de l'écolage. En cas d'absence de l'enseignant attitré, la direction procèdera à son remplacement ou rattrapage.

Nombre de participants et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, nous fixons, pour chacun d'entre eux, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l'écolage dans le délai imparti). En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et le client sera dispensé de paiement ou l'écolage sera remboursé. Il est possible aussi que le cours soit légèrement reporté si les inscriptions le permettent.

En cas d'effectif réduit et dans certains cas particuliers, il peut arriver qu'un cours se déroule quand même, sous réserve toutefois que les participant(e)s approuvent une augmentation de l'écolage ou, éventuellement, une réduction du nombre des périodes.

Exclusion d'un cours

La direction se réserve le droit d'exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s en précisant les motifs. La totalité de l'écolage reste due dans les cas suivants (pas de remboursement complet ou exemption complète ou au prorata des heures non suivies) : exclusion due au non-paiement de l'écolage ou comportement inapproprié (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

Annulation d'inscription

Il est possible de se désinscrire dans un délai de 30 jours avant la date de lancement du cours. Toute annulation d'inscription entraîne des formalités administratives. En fonction de la date d'annulation, nous consentirons à une dispense partielle du paiement de l'écolage. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes :

Vous devez nous adresser une lettre stipulant l'annulation de votre inscription. La date du timbre postal sera considérée comme date d'annulation officielle.

Date d'annulation d'inscription

Jusqu'à 30 jours civils avant le début du cours :
Entre 29 et 21 jours civils avant le début du cours :
Entre 20 et 15 jours civils avant le début du cours :
Entre 14 et 8 jours civils avant le début du cours :
Entre 7 et 1 jour(s) avant le début du cours :
Le jour du début du cours ou plus tard :

Taxe de retrait

Pas de taxe de désinscription
10% de l'écolage
30% de l'écolage
60% de l'écolage
80% de l'écolage
Aucune dispense de paiement, ni remboursement

Absences

Les sessions manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

Attestations de cours

Si vous avez suivi minimum 80% des leçons, nous nous ferons un plaisir de vous établir une attestation de cours. Dans les deux cas, il faudra toutefois que le cours ne date pas de plus d'une année.

Assurance

Pour tous les cours et manifestations organisées par l'Académie de Meuron, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des installations et du matériel de l'Académie de Meuron s'effectue à vos risques et périls. L'Académie de Meuron ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

Protection des données

Par le biais de votre inscription, vous approuvez l'utilisation de vos données personnelles (coordonnées privées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par l'Académie de Meuron. Ces données personnelles pourraient être utilisées dans différents buts (publicité, etc.) mais à l'interne.

Propriété intellectuelle

L'Académie de Meuron se réserve le droit d'utilisation de tout travail réalisé dans le cadre des cours dispensés en ses lieux et par ses enseignants, à des fins promotionnels, publicitaires ou autre.

Enregistrements vidéo et audio

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio des cours, sans le consentement explicite de l'école et, le cas échéant, des participants/es au cours.

Modifications des programmes et des prix

La direction se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

For juridique

Toutes les relations juridiques avec l'Académie de Meuron sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de l'école.

Pour toute question, veuillez vous adresser au secrétariat de l'école.